

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Diagnostic technico-économique des exploitations laitières de l'Ouest

Champ de la zone d'étude

Source : CER France Bretagne - Normandie - Pays de la Loire

Présentation la zone d'étude du Grand Ouest

Cette annexe est destinée à préciser les caractéristiques de la zone d'étude et des échantillons ayant servi de support aux multiples traitements par les CER de l'Ouest. Dans un premier temps, une succincte présentation des producteurs de lait de chaque région sera réalisée. En effet, même si pour des questions d'ordre méthodologique, l'analyse porte sur les exploitations laitières spécialisées, les producteurs de lait du grand Ouest ont dans près d'un cas sur deux une seconde production relativement conséquente.

Suite à cette présentation régionale de la répartition des laitiers selon leur orientation de production (spécialisés ou mixtes), il nous a semblé opportun d'analyser l'exploitation laitière moyenne spécialisée d'une région au regard des deux autres. Cette seconde phase devant permettre de dégager dès à présent des spécificités régionales en dehors de toute approche systémique.

Présentation des trois régions : Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

La Basse-Normandie

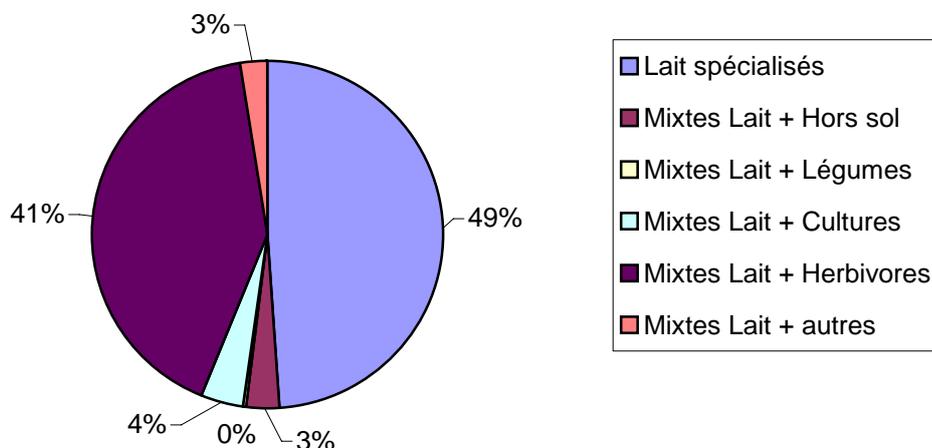
Basse-Normandie	Nombre d'exploitation	Valeur moyenne		
		UTH totaux	SAU	Litrage vendu
Lait spécialisés	2 198 49 %	1,74	76,88	288 282
Mixtes lait + hors sol	133 3 %	2,34	75,79	319 563
Mixtes lait + légumes	14 0 %	2,21	93,78	328 951
Mixtes lait + cultures	174 4 %	2,17	140,79	292 883
Mixtes lait + bovins-ovins-caprins	1 858 42 %	1,85	87,41	270 306
Mixtes lait + autres	113 3 %	2,13	76,41	259 335
ENSEMBLE	4 490	8 222	306 909	1 263 243 540
total moyenne		1,83	68,40	281 346

Les 4 490 exploitations laitières suivies en comptabilité de gestion par les CER bas-normands représentent une production totale de 1 263,2 millions de litres.

Rapporté aux livraisons totales de la région (2 454 millions de litres - source Agreste), ceci correspond à 51 % de la production totale.

En Basse-Normandie, la moitié des producteurs de lait sont spécialisés. Cependant, la région se distingue aussi par une proportion importante d'exploitation mixte lait + viande bovine (42 %). Ces deux groupes représentant 90 % des exploitations laitières.

Répartition des producteurs de lait Bas-Normands selon l'orientation



La Bretagne

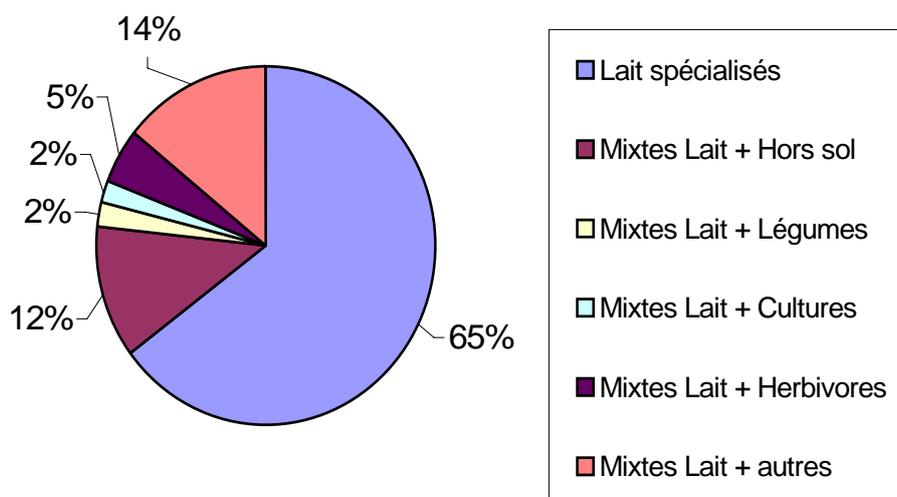
Bretagne	Nombre d'exploitation	Valeur moyenne		
		UTH totaux	SAU	Litrage vendu
Lait spécialisés	6 223 65 %	1,69	55,60	285 938
Mixtes lait + hors sol	1 153 12 %	2,48	57,25	279 458
Mixtes lait + légumes	223 2 %	2,66	58,35	240 897
Mixtes lait + cultures	178 2 %	1,65	69,33	218 437
Mixtes lait + bovins-ovins-caprins	469 5 %	1,88	67,94	272 571
Mixtes lait + autres	1 375 14 %	2,04	68,79	276 945
ENSEMBLE	total moyenne 9 621	17 981 1,87	563 787 58,60	2 702 842 465 280 932

Les 9 621 exploitations laitières suivies en comptabilité de gestion par les CER bretons représentent une production totale de 2 702,8 millions de litres.

Rapporté aux livraisons totales bretonnes (4 718,4 millions de litres - source Agreste), ceci correspond à 57 % de la production totale.

En Bretagne, 2/3 des producteurs de lait sont spécialisés. Cependant, la région se distingue aussi par une proportion importante d'exploitation mixte lait + hors sol (porc, aviculture essentiellement) et mixte lait + productions diversifiées.

Répartition des producteurs de lait bretons selon l'orientation



L'analyse du revenu des producteurs laitiers et de la performance économique des systèmes de l'étude porte en revanche sur des exploitations que l'on peut qualifier de " très spécialisées ". A ce titre, seulement 4 658 entreprises ont été retenues.

Les quatre départements bretons sont représentés de façon représentative. A savoir, Côtes d'Armor : 1 317 (28 %), Finistère : 971 (21 %), Ille et Vilaine : 1 323 (28 %) et Morbihan : 1 047 élevages (22 %).

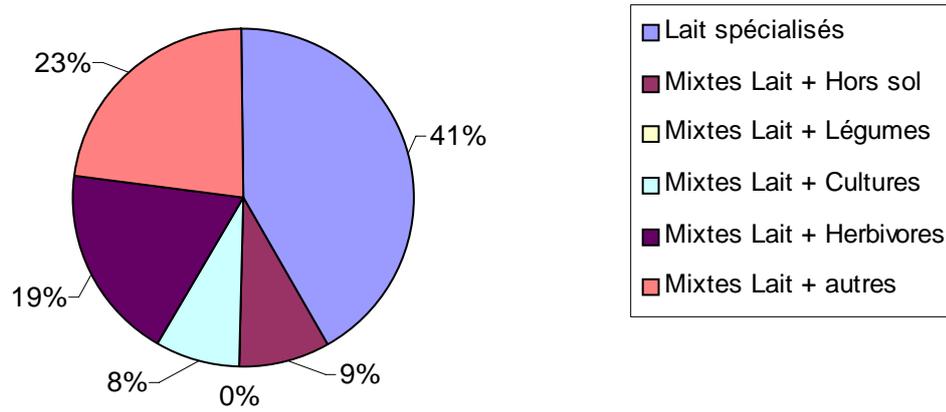
Les Pays de la Loire

La répartition des exploitations dans les Pays de la Loire n'est pas homogène. La Mayenne représente près de la moitié de la production (et de notre échantillon). D'autre part, les éleveurs spécialisés se situent également majoritairement dans ce département. Les exploitations mixtes sont plus nombreuses dans le sud de la région, associées notamment avec une activité de viande bovine, voire en multi-productions (3 activités et plus).

La production de lait réalisée par les exploitations présentes dans les études de groupe des Pays de la Loire représente près de 60 % des volumes produits en 2005 avec des extrêmes allant de 20 % pour la Sarthe à 80 % pour la Mayenne.

Pays de la Loire	Nombre d'exploitation	Valeur moyenne		
		UTH totaux	SAU	Litrage vendu
Lait spécialisés	2 559 42 %	1,78	67,65	281 226
Mixtes lait + hors sol	528 9 %	2,33	78,81	296 616
Mixtes lait + légumes	0 0%	0,00	0,00	0
Mixtes lait + cultures	472 8 %	2,04	119,93	287 644
Mixtes lait + bovins-ovins-caprins	1 158 19 %	2,00	91,99	236 060
Mixtes lait + autres	1 410 23 %	2,18	95,66	304 187
ENSEMBLE	6 127	12 138	512 740	1 714 299 700
total moyenne		1,98	83,69	279 794

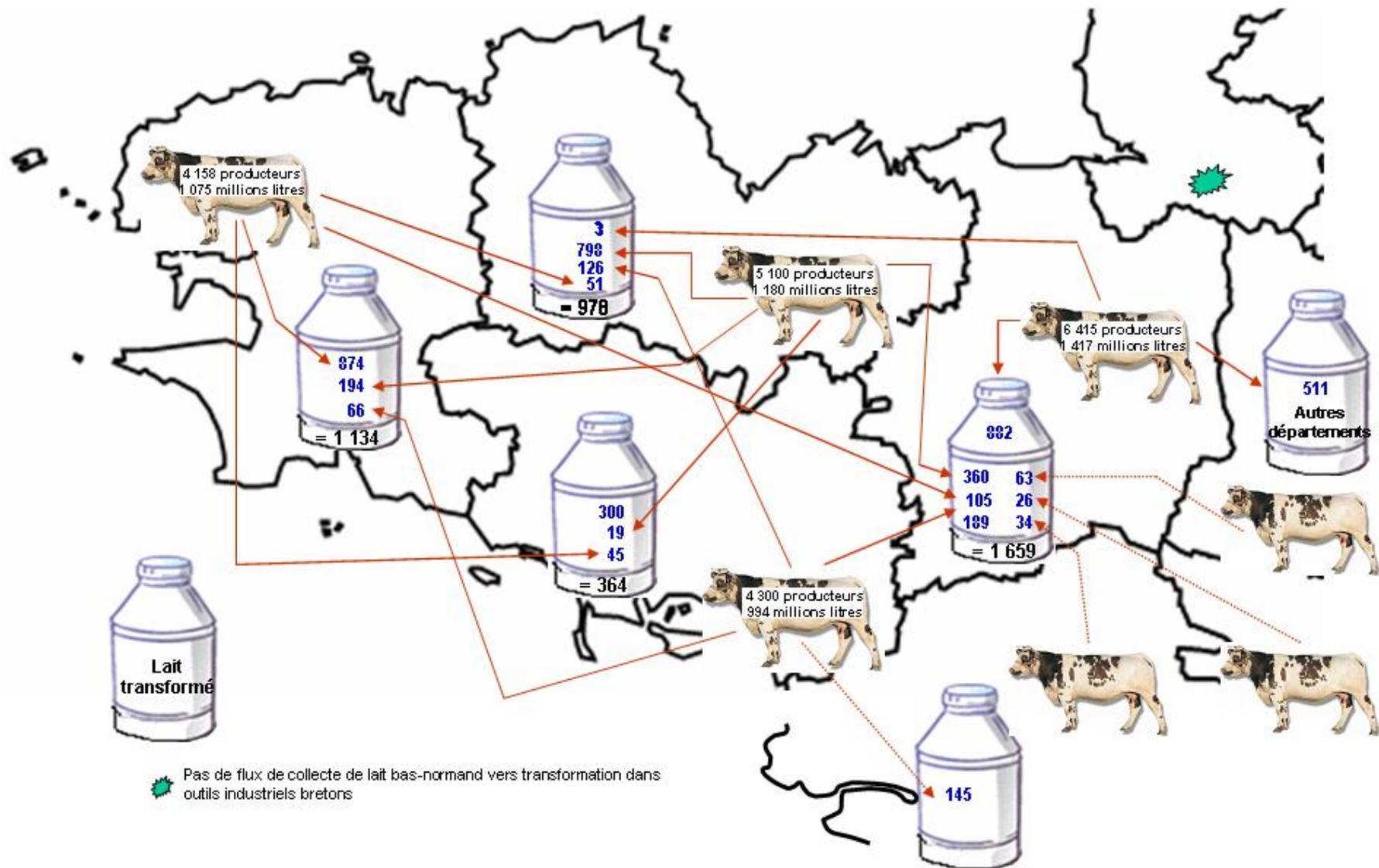
Répartition des producteurs de lait ligériens selon l'orientation



ANNEXE N° 2

Les échanges interdépartementaux de collecte de lait
en région Bretagne

Source : Observatoire des IAA de Bretagne



ANNEXE N° 3

Fichier des établissements de plus de 10 salariés existant en 2006,
repérés comme appartenants à l'industrie de transformation laitière
dans le Grand Ouest

*Source : fichiers INSEE (SIRENE et EAE), complétés par l'aide apportée
par les services des Chambres Régionales d'Agriculture de Bretagne,
Normandie et Pays de la Loire*

BRETAGNE

Raison Sociale	Enseigne/Société	Dpt	Commune	APET 700	Tranche effectifs salariés
CLP PLANCOËT	COOPERATEURS LAITERIE DE PLOUDANIEL	22	PLANCOET	513G	50 à 99
LAITERIE TOURY	MILQUIN SOLABEL	22	YFFINIAC	155A	20 à 49
SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE ET ALIMENTAIRE DU VAUVERT	SENOBLE - LNA	22	PLOUGENAST	513G	20 à 49
COOPERATIVE LAITIERE DE PLOUDANIEL	COOPERATEURS LAITERIE DE PLOUDANIEL	29	PLOUDANIEL	513G	200 à 299
LAITERIE DE LA MONTAGNE HELLOU	SILL	29	LANDIVISIAU	513G	20 à 49
SOCIETE LAITIERE DE RETIERS	LACTALIS	35	RETIERS	157A	500 à 599
SOCIETE LAITIERE DE RETIERS	LACTALIS	35	RETIERS	157A	400 à 499
ARMOR PROTEINES	BONGRAIN - CLE	22	LOUDEAC	155D	50 à 99
CENTRALE LAITIERE DE PENTHIEVRE	COOPAGRI BRETAGNE	22	CREHEN	155D	20 à 49
LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON (LNA)	COOPAGRI - TERRENA	22	CREHEN	155C	200 à 299
EUROPE PROTEINES INDUSTRIES BRETAGNE	COOPAGRI BRETAGNE	22	YFFINIAC	155A	50 à 99
EUROPE PROTEINES INDUSTRIES BRETAGNE	COOPAGRI BRETAGNE	22	PLAINTEL	155A	50 à 99
ENTREMONT ALLIANCE	ENTREMONT ALLIANCE	22	ST AGATHON	155C	200 à 299
ENTREMONT ALLIANCE	ENTREMONT ALLIANCE	22	LOUDEAC	155C	100 à 199
L'ARMORICAINE LAITIERE	Société Coopérative l'Armoricaïne Laitière	22	LANFAINS	155A	20 à 49
ENTREMONT ALLIANCE	ENTREMONT ALLIANCE	29	CARHAIX PLOUGUER	155C	300 à 399
ENTREMONT ALLIANCE	ENTREMONT ALLIANCE	29	QUIMPER	155A	200 à 299
LAITERIE D'ARMOR	EURIAL - POITOURAINE	29	RIEC SUR BELON	155A	20 à 49
UNION des COOPERATIVES LAITIERES BRETONNES UCLAB	EVEN - COOPAGRI BRETAGNE	29	PENCRAN	155B	100 à 199
FROMAGERIE DE L'IROISE - PLOUDANIEL	EVEN - COOPAGRI BRETAGNE	29	PLOUDANIEL	155C	50 à 99
LAITERIE LE GALL	Famille FALCH'UN	29	QUIMPER	155B	20 à 49
GLACES PATISSIERES BRESTOISES	J P LALLEMAND SARL	29	BOHARS	155F	10 à 19
SOCIETE LAITIERE DE PONTIVY	LACTALIS	29	CHATEAULIN	155D	20 à 49
Glaces ROLLAND	ROLLAND SA	29	PLOUEDERN	155F	500 à 599
SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON	SILL	29	PLOUVIEN	155D	200 à 299
BEURALIA	SODIAAL/ENTREMONT	29	QUIMPER	155B	50 à 99
UNION REGIONALE DE COOPERATIVES AGRICOLE	UNICOPA	29	MORLAIX	155B	20 à 49
NOVANDIE	ANDROS-NOVANDIE	35	MARCILLE RAOUL	155A	200 à 299
ARMOR PROTEINES	BONGRAIN - CLE	35	ST BRICE EN COGLES	155D	100 à 199
CORALIS	CORALIS	35	CESSON SEVIGNE	155A	100 à 199
ENTREMONT ALLIANCE	ENTREMONT ALLIANCE	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE	155C	200 à 299
ENTREMONT ALLIANCE	ENTREMONT ALLIANCE	35	ST MEEN LE GRAND	155C	100 à 199
LAITERIE DE SAINT MALO	Famille GIZARD - LNA	35	ST MALO	155D	100 à 199
FROMAPAC	FROMAPAC	35	CHATEAUBOURG	155C	20 à 49

Raison Sociale	Enseigne/Société	Dpt	Commune	APET 700	Tranche effectifs salariés
LES DELICES DU VALPLESSIS (Glaces)	GROUPEMENT INTERMARCHE	35	VITRE	155F	100 à 199
SOCIETE LAITIERE DE VITRE	LACTALIS	35	VITRE	155A	200 à 299
SOCIETE FROMAGERE DE RETIERS	LACTALIS	35	RETIERS	155C	200 à 299
SOCIETE LAITIERE DE L'HERMITAGE	LACTALIS	35	L' HERMITAGE	155A	200 à 299
SOCIETE BEURRIERE DE RETIERS	LACTALIS	35	RETIERS	155B	100 à 199
LAITERIE TRIBALLAT	TRIBALLAT	35	NOYAL SUR VILAINE	155A	300 à 399
ANNIE LAGARRIGUE SARL	TRIBALLAT	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE	155D	10 à 19
ENTREMONT ALLIANCE	ENTREMONT ALLIANCE	56	MISSIRIAC	155C	200 à 299
FRANCE FROMAGE	France FROMAGE	56	SULNIAC	155C	10 à 19
SOCIETE LAITIERE DE PONTIVY	LACTALIS	56	LE SOURN	155D	200 à 299
SOCIETE FROMAGERE DE PONTIVY	LACTALIS	56	LE SOURN	155C	100 à 199
SOCIETE LAITIERE DU BLAVET	LACTALIS	56	LE SOURN	155D	20 à 49
SOC NOUVELLE EXPLOIT LAITERIE KERGUILLET	Laiterie KERGUILLET	56	PLOUAY	155A	10 à 19
UNION COOPERATIVES AGRICOLES LORCO	UC LORCO	56	PONT SCORFF	155A	50 à 99

PAYS DE LA LOIRE

Raison Sociale	Enseigne/Société	Dpt	Commune	APET 700	Tranche effectifs salariés
COMPAGNIE LAITIERE DE DERVAL	BONGRAIN - CLE	44	DERVAL	155A	50 à 99
EURIAL POITOURAINE	EURIAL POITOURAINE	44	HERBIGNAC	155D	100 à 199
EURIAL POITOURAINE	EURIAL POITOURAINE	44	CAMPBON	155A	50 à 99
LAITERIE SAINT PERE	Groupement INTERMARCHE	44	ST PERE EN RETZ	155A	200 à 299
SOCIETE FROMAGERE DE BOUVRON	LACTALIS	44	BOUVRON	155C	400 à 499
NESTLE PRODUITS LAITIERS FRAIS	NESTLE	44	VALLET	155A	200 à 299
NESTLE PRODUITS LAITIERS FRAIS	NESTLE	44	VALLET	155A	20 à 49
CANDIA	SODIAAL	44	CAMPBON	155A	100 à 199
SAS LAITERIE DU VAL D'ANCENIS	TERRENA	44	ANCENIS	155B	300 à 399
SAS LAITERIE DU VAL D'ANCENIS	TERRENA	44	ANCENIS	155B	10 à 19
CELIA	CELIA	49	ST FLORENT LE VIEIL	155D	100 à 199
FROMAGERIE DE VIHIER	EUFIPAR - BONGRAIN	49	VIHIER	155C	100 à 199
ETABLISSEMENTS L. TESSIER SELT	EUFIPAR - BONGRAIN	49	CORNILLE LES CAVES	155C	200 à 299
FROMAGERIES BEL	BEL	53	MAYENNE	155C	20 à 49
FROMAGERIES BEL	BEL	53	EVRON	155C	600 à 699
SOCIETE ANONYME DES FERMIERS REUNIS LAITERIE D'ENTRAMMES	BEL	53	ENTRAMMES	155C	100 à 199
CELIA	CELIA	53	CRAON	155D	200 à 499
FROMAGERIES PERREULT	EUFIPAR - BONGRAIN	53	MESLAY DU MAINE	155C	100 à 199
FROMAGERIES PERREULT	EUFIPAR - BONGRAIN	53	AZE	155C	300 à 399
FROMAGERIE MONTSURS MARC MARTIN ET FILS	Fromagerie de Montsurs	53	MONTSURS	155C	10 à 19
SOCIETE FROMAGERE DE CHARCHIGNE	LACTALIS	53	FOUGEROLLES DU PLESSIS	155C	20 à 49
SOFIVO	BONGRAIN - CLE	53	PONTMAIN	157 A	100 à 199
STE LAITIERE DE MAYENNE	LACTALIS	53	MAYENNE	155D	100 à 199
SOCIETE LAITIERE DE LAVAL	LACTALIS	53	CHANGE	155A	200 à 299
SOCIETE FROMAGERE DE CHARCHIGNE	LACTALIS	53	CHARCHIGNE	155C	300 à 399
SA VAUBERNIER FROMAGERIE DU BOIS DE BELLERAY	VAUBERNIER	53	MARTIGNE SUR MAYENNE	155C	50 à 99
NOVANDIE	ANDROS-NOVANDIE	72	SAVIGNE L'EVEQUE	155A	100 à 199
FROMAGERIES BEL	BEL	72	LA FERTE BERNARD	155C	10 à 19
FROMAGERIES BEL	BEL	72	SABLE SUR SARTHE	155C	700 à 799
YOPLAIT FRANCE	SODIAAL	72	LE MANS	155A	200 à 499
CANDIA	SODIAAL	72	LE LUDE	155A	100 à 199
EURIAL POITOURAINE	EURIAL POITOURAINE	85	LUCON	155C	50 à 99
EURIAL POITOURAINE	EURIAL POITOURAINE	85	BELLEVILLE SUR VIE	155B	200 à 299
LAITERIE DE MONTAIGU - SA SABOURIN	SA SABOURIN	85	ST GEORGES DE MONTAIGU	155D	100 à 199
UNION SUD VENDEENNE AGRICOLE LAITIERE	USVAL	85	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	155A	50 à 99
UNION SUD VENDEENNE AGRICOLE LAITIERE	USVAL	85	ST MICHEL EN L'HERM	155A	100 à 199

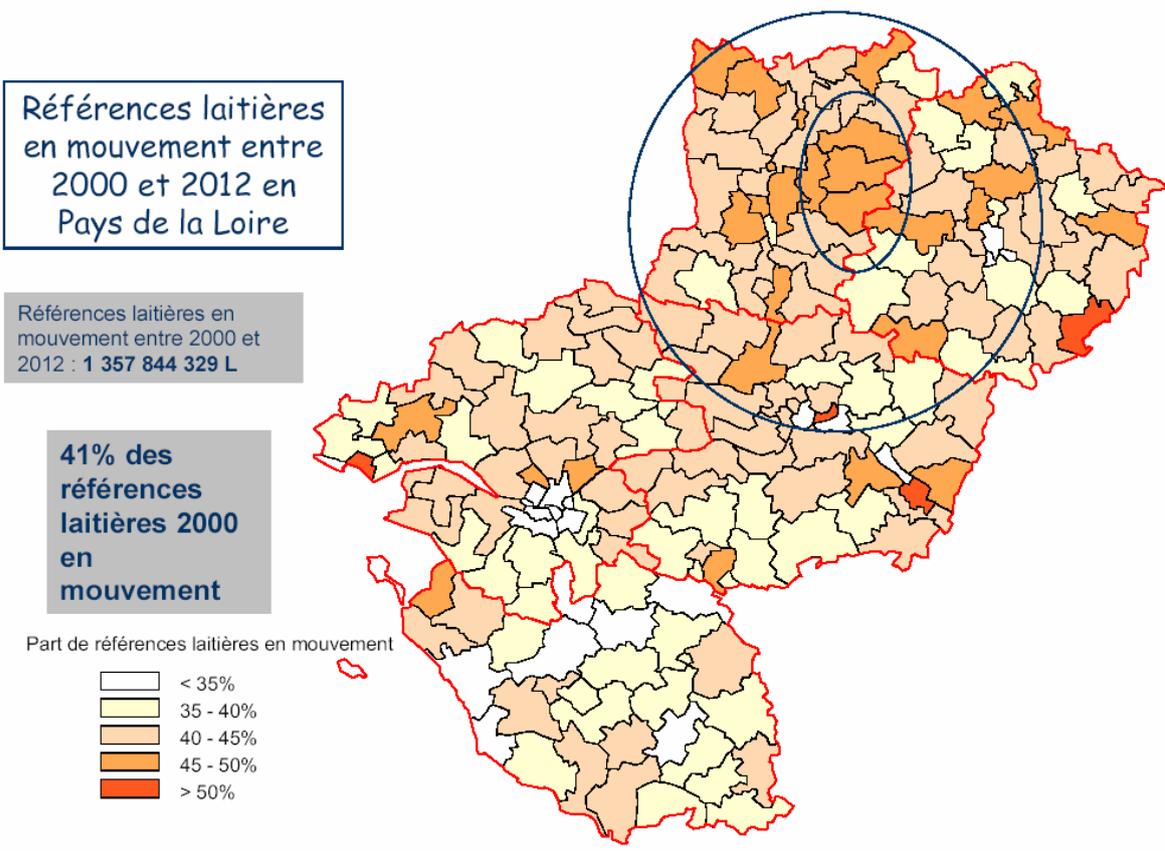
BASSE-NORMANDIE

Raison Sociale	Enseigne/Société	Dpt	Commune	APET 700	Tranche effectifs salariés
SAS LA COMPAGNIE DES FROMAGES	BONGRAIN - CLE	14	VIRE	155C	200 à 299
DANONE	DANONE	14	LE MOLAY LITTRY	155A	100 à 199
DOMAINE DE SAINT LOUP	GRAINDORGE	14	ST LOUP DE FRIBOIS	155C	20 à 49
FROMAGERIE DE LIVAROT	GRAINDORGE	14	LIVAROT	155C	100 à 199
SOCIETE FROMAGERE DE ST MACLOU	LACTALIS	14	LE MESNIL MAUGER	155C	100 à 199
COOPERATIVE ISIGNY-SAINTE MERE	ISIGNY Ste MERE	14	ISIGNY SUR MER	155D	500 à 599
SOCIETE FROMAGERE D'ORBEC	LACTALIS	14	ST PIERRE SUR DIVES	155C	10 à 19
SOCIETE FROMAGERE D'ORBEC	LACTALIS	14	BERNIERES D'AILLY	155C	20 à 49
SOCIETE FROMAGERE D'ORBEC	LACTALIS	14	ORBEC	155C	100 à 199
SOCIETE LAITIERE DE BAYEUX	LACTALIS	14	ST MARTIN DES ENTREES	155A	200 à 300
BLAISOT LIONEL ROGER LOUIS	MAISON COBO MASSUE (glaces)	14	CABOURG	155F	10 à 19
NESTLE PRODUITS LAITIERS FRAIS	NESTLE	14	LISIEUX	155A	100 à 199
LES FROMAGERS DE TRADITION	TRIBALLAT	14	BOISSEY	155C	10 à 19
VALLEE SAS	VALLEE	14	ST PIERRE SUR DIVES	155C	10 à 19
VALLEE SAS	VALLEE	14	CLECY	155A	20 à 49
VALLEE SAS	VALLEE	14	CLECY	155C	100 à 199
SAS LA COMPAGNIE DES FROMAGES	BONGRAIN - CLE	50	COUTANCES	155C	100 à 199
SAS LA COMPAGNIE DES FROMAGES	BONGRAIN - CLE	50	DUCEY	155C	100 à 199
ELVIR	BONGRAIN - CLE	50	CONDE SUR VIRE	155B	200 à 399
SOFIVO	BONGRAIN - CLE	50	ST HILAIRE DU HARCOUËT	157 A	20 à 49
SA DELICELAIT	DELICELAIT SA	50	MOYON	155A	20 à 49
COOPERATIVE ISIGNY-SAINTE MERE	ISIGNY Ste MERE	50	CHEF DU PONT	155D	50 à 99
SCERMA	LACTALIS	50	COUDEVILLE SUR MER	155D	10 à 19
SOCIETE FROMAGERE DES VEYS	LACTALIS	50	LES VEYS	155C	50 à 99
SOCIETE BEURRIERE D'ISIGNY	LACTALIS	50	ISIGNY LE BUAT	155B	100 à 199
GLORIA MONT-BLANC	ACTIVA CAPITAL	50	CHEF DU PONT	158V	100 à 199
SOCIETE FROMAGERE DE SAINTE CECILE	LACTALIS	50	STE CECILE	155C	200 à 499
COOP AGRI LAIT MAITRES LAITIERS COTENTIN	MAÎTRES LAITIERS	50	MOYON	155A	10 à 19
COOP AGRI LAIT MAITRES LAITIERS COTENTIN	MAÎTRES LAITIERS	50	VALOGNES	155C	50 à 99
COOP AGRI LAIT MAITRES LAITIERS COTENTIN	MAÎTRES LAITIERS	50	SOTTEVAST	155C	500 à 599
LAITERIE FROMAGERIE VAL D'AY	REAUX	50	LESSAY	155C	50 à 99
SOCIETE LAITIERE DU BOCAGE ORNAIS	BOLAIDOR-FLECHARD	61	ST HILAIRE DE BRIOUZE	155D	50 à 99
FLECHARD SA LAITERIE DU PONT MORIN	FLECHARD	61	LA CHAPELLE D'ANDAINE	155B	100 à 199
GILLOT SAS	FLECHARD	61	ST HILAIRE DE BRIOUZE	155C	200 à 499
SOCIETE SEGES FRIGECREME	FRIGECREME	61	ARGENTAN	155F	200 à 299
SOLAIPA (Société Laitière du Pays d'Auge)	LACTALIS	61	VIMOUTIERS	155D	50 à 99
SOCIETE FROMAGERE DE DOMFRONT	LACTALIS	61	DOMFRONT	155C	200 à 499
SOC DIFFUSION INTERNAT AGRO-ALIMENTAIRE	SODIAAL	61	PACE	155C	100 à 199

ANNEXE N° 4

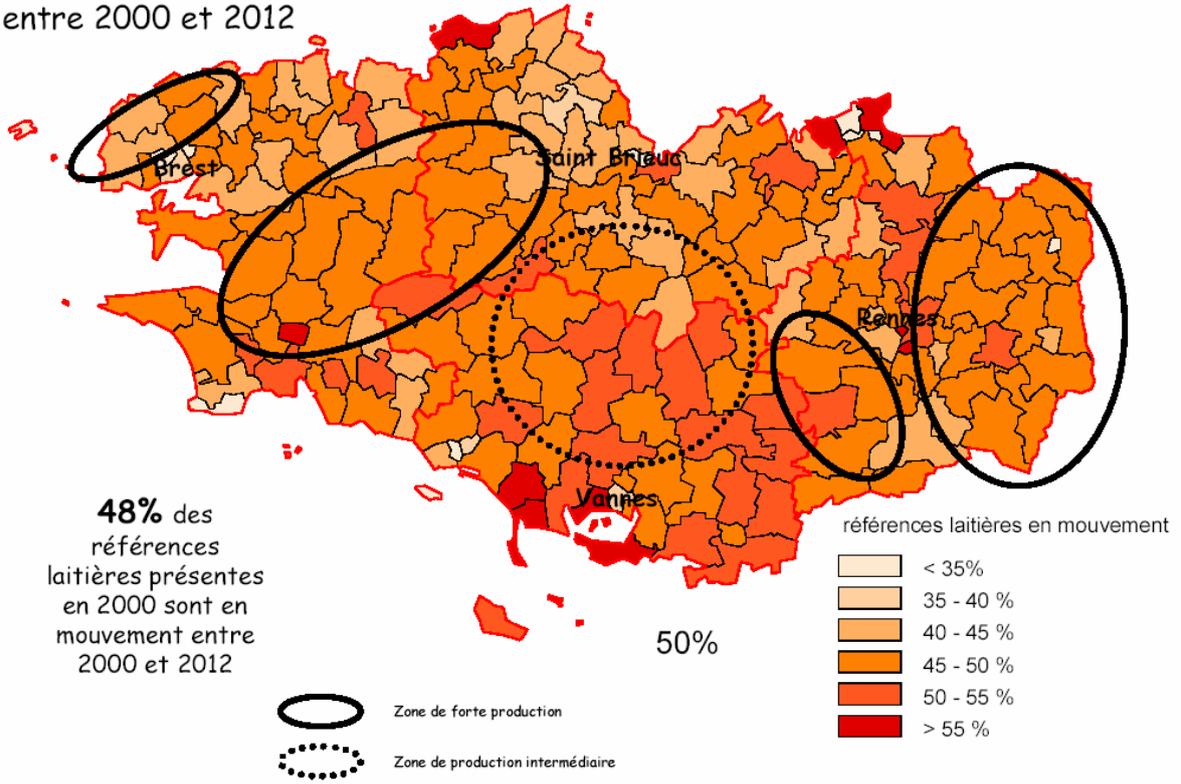
Hypothèses d'évolution des références laitières
pour la Bretagne et les Pays de la Loire à l'horizon 2012

Source : Chambres Régionales d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire



Source : Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, "Évolution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations en Pays de la Loire entre 2000 et 2012", décembre 2004

Part des références laitières en mouvement entre 2000 et 2012



Source : Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, "Réflexion prospective sur l'évolution du paysage agricole et agroalimentaire breton, volet démographique", mars 2004

ANNEXE N° 5

1. Les aides à l'installation et à la transmission

Source : Document Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

2. Les chiffres des installations aidées dans la filière laitière dans l'Ouest

Source : ADASEA de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

LES INSTALLATIONS AIDEES EN SYSTEME LAIT

Région	Année*	Nombre d'installations aidées totales	Nombre d'installations aidées en système lait spécialisé	Dont individuelles	Dont EARL	Dont GAEC et autres sociétés
BASSE-NORMANDIE	1997	450	317	124	41	152
	1998	423	321	116	44	161
	1999	340	228	74	29	125
	2000	388	262	65	43	154
	2001	302	202	54	37	111
	2002	269	179	50	26	103
	2003	259	182	61	24	97
	2004	267	171	38	24	109
	2005	307	210	54	33	123
BRETAGNE	1997	1075	672	309	85	278
	1998	893	526	214	68	244
	1999	787	476	192	83	201
	2000	687	400	119	88	193
	2001	630	375	112	85	178
	2002	558	311	97	54	160
	2003	507	295	95	48	152
	2004	507	310	70	61	179
	2005	566	346	60	112	174
PAYS DE LA LOIRE	1997	922	461	138	83	240
	1998	781	365	129	58	178
	1999	631	270	77	39	154
	2000	576	235	65	45	125
	2001	567	234	61	61	112
	2002	585	276	78	68	130
	2003	574	231	39	54	138
	2004	598	217	41	47	129
	2005	656	241	31	47	163

* Correspond à l'année où le dossier d'installation a été examiné en CDOA. Il peut y avoir un décalage de quelques mois avec la date réelle d'installation, donc un décalage d'une année sur l'autre pour des dossiers examinés en CDOA en fin d'année.

LE COUT DES INSTALLATIONS AIDEES EN SYSTEME LAIT SPECIALISE

Région	Année	Montant moyen d'une installation individuelle	Montant moyen par associé d'une installation en GAEC	Montant moyen par associé d'une installation en EARL
BASSE-NORMANDIE*	1997	-	-	-
	1998	-	-	-
	1999	179 599	125 909	116 669
	2000	180 666	136 713	159 010
	2001	189 939	139 619	127 835
	2002	210 969	156 846	112 936
	2003	250 557	133 861	107 325
	2004	244 819	183 480	136 911
	2005	289 064	138 335	176 039
BRETAGNE	1997	170 819	144 400	144 385
	1998	168 685	139 232	177 801
	1999	183 015	154 019	156 596
	2000	191 705	155 132	146 504
	2001	204 465	163 776	170 377
	2002	214 559	147 361	142 691
	2003	210 200	156 100	161 600
	2004	203 548	183 761	181 783
	2005	204 280	183 489	172 876
PAYS DE LA LOIRE	1997	137 920	149 019	135 542
	1998	152 525	133 560	134 246
	1999	171 703	142 570	148 394
	2000	176 444	211 904	139 399
	2001	197 330	165 194	150 619
	2002	186 675	181 803	161 192
	2003	197 000	155 200	136 400
	2004	201 200	177 600	156 700
	2005	231 200	174 000	158 800

Montant moyen = montant total de l'actif au bilan d'ouverture + montant total des investissements des 3 premières années après l'installation / nombre d'associés.

* Le coût en société est calculé sur l'Orne et le Calvados.



LES AIDES NATIONALES A L'INSTALLATION EN SYSTEME LAIT

Région	Année	Montant moyen de la DJA tous systèmes	Montant moyen de la DJA système lait spécialisé
BASSE- NORMANDIE	1997	13 273	13 405
	1998	13 302	13 464
	1999	13 202	13 283
	2000	13 450	13 491
	2001	13 233	13 571
	2002	13 020	13 186
	2003	13 362	13 278
	2004	13 182	13 113
	2005	13 407	13 529
BRETAGNE	1997	12 576	12 703
	1998	12 474	12 425
	1999	12 484	12 478
	2000	12 271	12 085
	2001	12 298	12 032
	2002	12 423	12 470
	2003	12 015	11 716
	2004	12 252	12 128
	2005	12 282	12 102
PAYS DE LA LOIRE	1997	12 484	12 432
	1998	12 547	12 562
	1999	12 713	12 685
	2000	12 678	12 628
	2001	12 744	12 593
	2002	12 617	12 388
	2003	12 754	12 564
	2004	12 907	12 872
	2005	12 860	12 964

LES AIDES NATIONALES A L'INSTALLATION EN SYSTEME LAIT

Région	Année	Montant moyen des prêts bonifiés à l'installation* tous systèmes	Montant moyen des prêts bonifiés à l'installation* système lait spécialisé
BASSE-NORMANDIE	2000	69 305	71 512
	2001	65 738	71 038
	2002	76 331	77 389
	2003	76 830	78 700
	2004	73 323	76 041
	2005	80 968	83 476
BRETAGNE	2000	68 054	67 330
	2001	67 732	66 922
	2002	73 625	72 006
	2003	73 591	73 480
	2004	72 240	70 740
	2005	77 865	77 375
PAYS DE LA LOIRE	2000	74 696	78 554
	2001	75 987	77 509
	2002	73 960	75 357
	2003	73 537	74 931
	2004	75 128	75 730
	2005	80 997	80 166

* Montant prévu dans l'étude prévisionnelle d'installation pour financer la reprise et les investissements dans les 3 premières années après l'installation



LES INSTALLATIONS AIDEES EN SYSTEME LAIT VIA LE RDI

Région	Année*	Nombre d'installations aidées totales	Nombre d'installations aidées accompagnées par le RDI	Dont installations en système lait
BASSE-NORMANDIE	1997	450	42	83 %
	1998	423	42	74 %
	1999	340	37	61 %
	2000	388	37	93 %
	2001	302	36	81 %
	2002	269	36	85 %
	2003	259	38	89 %
	2004	267	41	84 %
	2005	307	41	80 %
BRETAGNE	1997	1 088	52	
	1998	913	56	
	1999	758	64	
	2000	710	75	
	2001	638	75	76 %
	2002	552	79	76 %
	2003	507	76	80 %
	2004	507	79	75 %
	2005	571	76	73 %
PAYS DE LA LOIRE	1997	922	188	60 %
	1998	781	185	56 %
	1999	631	154	53 %
	2000	576	154	61 %
	2001	567	163	59 %
	2002	585	167	66 %
	2003	574	153	57 %
	2004	598	171	56 %
	2005	656	146	68 %

LES AIDES NATIONALES À L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS

Objectif de l'aide

Les aides à l'installation visent à faciliter le financement d'une reprise ou de la création d'une exploitation agricole, et ce à titre individuel ou dans le cadre d'une forme sociétaire.

Ces aides sont accordées aux jeunes agriculteurs (JA), sous certaines conditions réglementaires (âge, capacité professionnelle, revenu dégagé par l'activité...).

Valider à travers le projet, les compétences nécessaires, acquises au cours de qualification professionnelle permettant de faire face aux défis de l'économie.

Eligibilité du demandeur

- Age : être âgé de 18 à 40 ans (l'installation doit être effective avant les 40 ans).
- Statut : s'installer agriculteur à titre exclusif sur une surface supérieure ou égale à ½ SMI (ou équivalente), à titre principal (plus de 50 % du revenu d'origine agricole) ou à titre secondaire (30 à 50 % du revenu d'origine agricole).
- Capacité professionnelle : les candidats aux aides nationales doivent être titulaires d'un diplôme au moins égal au bac professionnel agricole ou au brevet de technicien agricole (BTA). Il est possible d'acquérir la capacité professionnelle en formation pour adultes (BPREA). La formation professionnelle doit être complétée par un stage de 6 mois (hors de l'exploitation familiale si les parents sont agriculteurs), à plus de 50 km du domicile, en France ou à l'étranger. Désormais, certaines expériences professionnelles passées permettent de valider toute ou partie de ce stage 6 mois.

Cependant, les candidats à l'installation nés avant le 1^{er} janvier 1971 peuvent justifier de leur capacité professionnelle par la possession d'un diplôme d'un niveau équivalent au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et n'effectuent pas de stage de 6 mois.

Le stage préparatoire à l'installation est obligatoire pour tous les candidats et complète ce dispositif.

Engagements du demandeur

Réalisation d'une étude prévisionnelle d'installation (EPI) qui, à partir du projet du futur installé, fait ressortir les capacités techniques et financières de l'exploitation sur laquelle il souhaite s'installer. Cette étude peut être réalisée à l'occasion du Stage Préparatoire à l'Installation, qui est effectué dans le département du projet.

Conditions relatives à l'exploitation reprise ou créée :

- Viabilité économique / Obligation de revenu : l'exploitation doit dégager un revenu disponible suffisant (compris entre 1 et 3,5 SMIC). Des dispositions spécifiques sont prévues en faveur des candidats qui réalisent une installation plus progressive. Au-delà d'un certain niveau de revenu, le candidat peut seulement bénéficier des prêts JA.
- Obligation d'indépendance : l'exploitation doit constituer une unité économique indépendante gérée distinctement et comporter des moyens de production suffisants.

Engagements du candidat :

- Rester agriculteur pendant au moins 10 ans et tenir une comptabilité de gestion pendant cette période.
- Si elle n'est pas faite, la mise aux normes des bâtiments d'élevage doit être réalisée dans les 5 ans qui suivent l'installation.

Une vérification des engagements pourra être effectuée par des contrôles pendant les 10 premières années. En cas de non respect, les aides pourront être supprimées.

Montant de l'aide et financeurs

Les futurs exploitants participant au stage 6 mois bénéficient d'une bourse d'environ 300 euros bruts par mois, variable selon les revenus antérieurs et le lieu de réalisation du stage.

Les aides nationales à l'installation sont de deux types :

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

Depuis 2004, la DJA est versée en une seule fois, dans les trois mois suivant l'installation. Elle permet de compléter la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité des jeunes agriculteurs. Les montants accordés au candidat sont déterminés en CDOA, à partir de critères départementaux. Ces montants sont modulés :

- dans les zones défavorisées : 10 300 euros à 22 400 euros,
- dans les autres zones : 8 000 euros à 17 300 euros.

Au-delà de ces mesures nationales, le Conseil Régional de Basse-Normandie a instauré un programme favorisant les installations : aide complémentaire de 2 000 euros au maximum pour tous ceux qui s'installent en zone défavorisée ou en zone de plaines périurbaines avec la DJA.

Les Conseils Généraux des 3 départements de Basse-Normandie proposent aussi des aides diverses.

Les prêts JA (prêts moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs)

Les prêts à taux réduit (ou "prêts bonifiés") ont pour objet de financer les dépenses effectuées lors de l'installation, notamment pour la reprise totale ou partielle d'une exploitation individuelle ou sociétaire. Les investissements de développement et/ou d'acquisition de foncier peuvent aussi être financés :

- dans les zones défavorisées, taux des prêts JA : 1 %,
- dans les autres zones, taux des prêts JA : 2,5 %,
- plafond par emprunteur : les plafonds de réalisation sont de 110 000 euros.

Les prêts peuvent être accordés dans les dix ans qui suivent l'installation. Plusieurs établissements de crédit sont habilités à distribuer ces prêts (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, BNP-Paribas, Banques populaires, Crédit Lyonnais, CIC).

LES AIDES A LA TRANSMISSION D'EXPLOITATION (ATE)

Objectif de l'aide

Les Aides à la Transmission d'Entreprise favorisent l'installation de jeunes agriculteurs sur des exploitations libérées par des agriculteurs sans successeur.

Eligibilité du demandeur

Peuvent bénéficier de cette mesure les agriculteurs à titre principal qui cessent leur activité au profit d'un ou plusieurs jeunes s'installant avec le bénéfice des aides à l'installation en dehors du cadre familial.

- Etre âgé de 56 à 64 ans.
- Etre chef d'exploitation à titre principal depuis au moins 10 ans.
- Ne pas avoir modifié de plus de 15 % la consistance de l'exploitation (surface, droits à produire, statuts) depuis le 1^{er} janvier de l'année de dépôt de la demande d'ATE.
- Cesser définitivement toute activité agricole, à l'exception d'une éventuelle parcelle de subsistance d'au plus 0,5 ha.

Engagements du demandeur

Les terres en faire-valoir direct doivent :

- être transmises en priorité par bail à un ou plusieurs jeunes s'installant avec les aides à l'installation,
- ou faire l'objet d'une convention de mise à disposition SAFER, avec l'engagement de cession à un jeune,
- ou être vendues par l'intermédiaire de la SAFER vers un ou plusieurs jeunes.

Les terres en faire-valoir indirect doivent être résiliées (résiliation des baux).

Montant de l'aide et financeurs

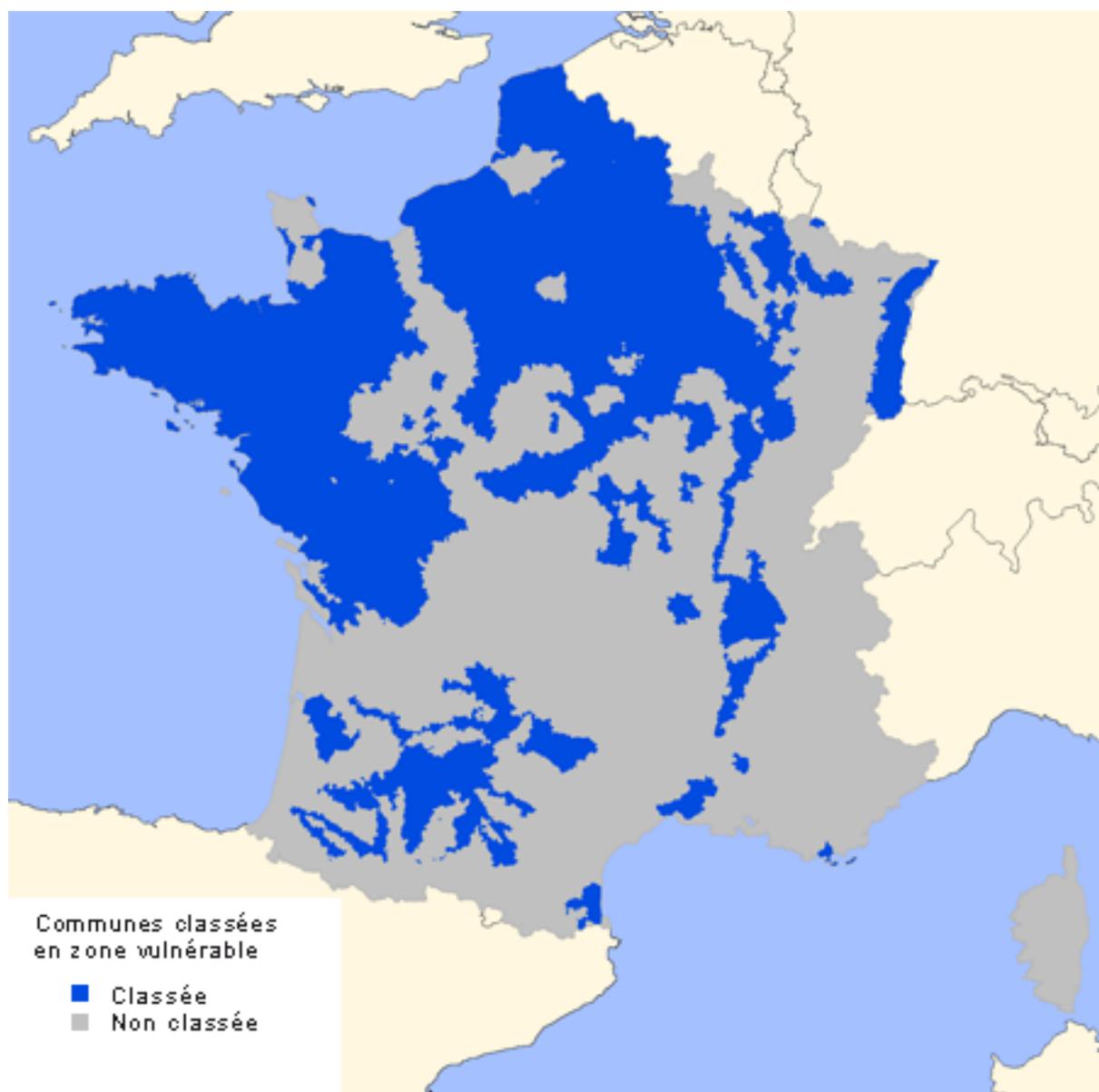
Le montant de l'aide sera modulé et pourra atteindre un maximum de 10 671,43 euros par cédant en fonction des actions entreprises pour favoriser une installation d'un jeune, en conformité avec le Projet Agricole Départemental.

Le montant sera fixé par la Commission Départementale d'Orientation Agricole.

Source : Chambre d'Agriculture de Normandie - 2006

ANNEXE N° 6

Les zones classées en zone vulnérable en France



ANNEXE N° 7

Les formations orientées production et transformation laitières
des Maisons Familiales et Rurales en Basse-Normandie,
Bretagne et Pays de la Loire

Source : MFR

Basse-Normandie
Formations productions animales - Support : Production laitière dans les MFR

- **Au niveau CAPA : CAPA Productions animales**

MFR Alençon - 8 rue Giroye, 61000 ALENCON

MFR Blangy le Château - Route du Mesnil, 14130 BLANGY LE CHATEAU

MFR Mortain - Belle Etoile, 50140 MORTAIN

MFR Balleroy - 81 rue des Forges, 14490 BALLEROY

- **Au niveau BEPA : BEPA Conduite de Productions agricoles**

MFR Haleine - Le Bourg, 61410 HALEINE

MFR Mortain

MFR La Haye du Puits - Les Hauts Vents, 50250 LA HAYE DU PUIITS

MFR Balleroy

MFR Blangy le Château

- **Au niveau Baccalauréat Professionnel : BAC Professionnel Conduite et Gestion de l'exploitation agricole, Spécialité Productions Animales**

IREO Maltot - Le Château, 14930 MALTOT

CFTA La Ferté Macé - 25 rue Pierre Neveu, 61600 LA FERTE MACE

MFR Granville - Les Routils, 50400 GRANVILLE

- **Au niveau BTSA : BTSA Analyse et Conduite de systèmes d'exploitation**

CFTA La Ferté Macé

IREO Condé sur Vire - La Bélinière, 50890 CONDE SUR VIRE

Bretagne

Etablissement	Formation	Support	Statut	
MFR 31-33 rue Anatole LE BRAZ 22600 LOUDEAC	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
INSTITUT RURAL Route de Plouider 26260 LESNEVEN	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
	Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation	Lait	Formation Initiale	
	Bac Techno Sciences et Technologies Agronomie et du Vivants	<i>L'étude du système "Lait" est proposée dans ces parcours de formation</i>	Formation Initiale	
	CCTAR		Formation Adultes	
	BTS Analyse de Conduite du Système Exploitation			Formation Initiale et Adultes
	CS Conduite d'un élevage laitier	Lait	Formation Adultes	
MFR Kérozar - PLOUJEAN 29600 MORLAIX	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
	Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation	Lait	Formation Initiale	
MFR 15 rue des Ecoles 29860 PLABENNEC	CAPA Employé d'Elevage	Lait	Formation Initiale	
	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
	BEPA Transformation - Spécialité : IAA	Etude Transfo. "Lait" proposée dans ces formations	Formation Initiale	
	Bac Pro Bio-Industries de Transformation		Formation Initiale	
MFR Route de Chateaulin 29190 PLEYBEN	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
	Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation	Lait	Formation Initiale	
MFR 1 et 3 bis rue des Cotterets 35300 FOUGERES	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
	Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation	Lait	Formation Initiale	
MFR et IREO La Jaroussaye 35160 JANZE	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
	Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation	Lait	Formation Initiale	
IREO et CFTA L'Abbaye 35160 MONTFORT SUR MEU	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	
	Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation	Lait	Formation Initiale	
	BTS Analyse de Conduite du Système Exploitation	<i>Système "Lait" proposé ...</i>	Formation Initiale et Adultes	
MFR 1 bd Pasteur 56230 QUESTEMBERG	BEPA Conduite et Production Animale	Lait	Formation Initiale	

Pays de la Loire
Établissements avec formations en production élevage Bovin

		Lieu	Niveau V	Niveau IV	Niveau III
44	MFR	Legé	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	Plessé	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	Riaillé	SIL productions animales		
	IROE	Carquefou	BEPA Elevage Bovin	Bac Pro Production Bovins	BTSA ACSE
	CFP	Carquefou			BTSA ACSE
	CFP	Vallet		CCTAR Agri-élevage	
49	MFR	Champigné	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	La Pommeraye	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	Segré	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	Vihiers	BEPA Elevage Bovin		
	IROE	Beaupréau	BEPA Elevage Bovin	Bac Pro Production Bovins	BTSA ACSE
	IROE	La Meignanne		Bac Pro Production Bovins	
	CFP	Jallais		CCTAR Agri-élevage	
53	MFR	Craon Hippodrome	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	St Berthevin	BEPA Elevage Bovin		
	IROE	Laval La Pignerie	BPA	BPREA	
	CFP	Port-Brillet		CCTAR Agri-élevage	BTSA ACSE
72	MFR	Bernay	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	Verneil	BEPA Elevage Bovin		
	IROE	Bernay		Bac Pro Production Bovins	BTSA ACSE
85	MFR	Challans	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	L'Herbergement	CAPA et BEPA Elevage Bovin		
	MFR	Pouzauges	BEPA Elevage Bovin		
	MFR	Venansault	BEPA Elevage Bovin		
	IROE	Les Herbiers		Bac Pro Production Bovins	BTSA ACSE et BTSA Prod Animales
	IROE	La Mothe Achard		Bac Pro Production Bovins	BTSA ACSE
	CFP	La Guyonnière		CCTAR Agri-élevage	

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE - LEXIQUE

A

ACAL : Aide à la cessation d'activité laitière

ACTA : Association de coordination technique agricole

ACTIA : Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire

ADAR : Agence du développement agricole et rural

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

ADL : Aide directe laitière

ADRIA : Association pour le Développement, la Recherche et l'Innovation Agroalimentaires

AB ou Agriculture Biologique : l'agriculture biologique recourt à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle se définit par l'utilisation de pratiques spécifiques de production (emplois d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites), l'utilisation d'une liste limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation. En élevage, à l'alimentation biologique s'ajoutent les conditions de confort des animaux (limites de chargement notamment) et des traitements, en cas de maladie, à base de phytothérapie, homéopathie et aromathérapie. L'obtention du certificat qui permet de commercialiser des produits avec la mention " agriculture biologique " nécessite une période de conversion des terres de deux ou trois ans, et une période de conversion des animaux variable selon les espèces.

Alicament : À mi-chemin étymologique entre l'aliment et le médicament, l'aliment est un aliment susceptible d'avoir un effet bénéfique sur la santé.

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

ATLA : Association de la transformation laitière française

B

Babeurre : Résidu de la fabrication du beurre.

BBA : Bretagne Biotechnologies Alimentaires

BEPA : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles

BPREA : Brevet professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

BTA : Brevet de Technicien Agricole

BTSA : Brevet de technicien Supérieur Agricole

BP : beurre - poudre

C

CA : Chiffre d'affaire

CAD : Contrat d'agriculture durable

CAPA : Certificat d'Aptitude professionnelle Agricole

Caséine : Principal élément protéique du lait, la caséine est obtenue à partir du lait écrémé par précipitation (coagulation)

Caséinates : Protéines de grande valeur nutritionnelle, équilibrés en acides aminés et de bonne valeur biologique.

CDOA : Commission départementale d'orientation de l'agriculture

CER : Centre d'Economie Rurale

CFCE : Centre français du commerce extérieur (= UBIFRANCE)

CEREL : Centre Européen de Recherche et d'Enseignement Laitier

CEP : Contrat d'étude prospective

CIDIL : Centre Interprofessionnel de Documentation et d'Information Laitières

CNIEL : Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

Collecte laitière : correspond à la production totale hormis l'autoconsommation et la vente directe.

CPER : Contrat de Plan Etat Région et, à partir de 2007, Contrat de Projet Etat-Région

Conditionnalité : le versement de l'ADL est lié au respect de normes agri-environnementales (réforme de la PAC pour 2005)

COPERCI : Comité permanent de coordination des inspections

CQO : Certificat de qualification professionnelle

CROA : Commission régionale d'orientation agricole

CTE : Contrat territorial exploitation (mis en œuvre par Jean GLAVANY, Ancien Ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Jospin en 1998)

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

CVO : Cotisation volontaire obligatoire

D

DADS : Déclarations Annuelles de Données Sociales

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Découplage : remplacement de la plupart des primes octroyées, par un paiement unique par exploitation, calculé sur une base historique (pour le lait production de 2000 à 2002). Les aides découplées sont versées sans obligation de produire, sans obligation d'avoir un cheptel. Les seules obligations sont d'entretenir les surfaces agricoles de références, de respecter les normes environnementales et de bien-être animal. (Source RLF n°641 - mai 2004)

Déprise : Dépeuplement avec abandon d'une part sensible des activités et de la maîtrise des terres. La déprise d'une région est un processus par lequel les habitants s'en vont, la densité de population diminue, l'intensité de la mise en valeur du sol diminue. Ces contrées présentent de nombreuses traces d'abandon des terres, de retour à la friche. Les équipements disparaissent peu à peu, la structure de relations se défait, ce qui peut aller, à l'extrême, jusqu'à l'effondrement du système social (d'après R. Brunet et alii, Les Mots de la Géographie).

DJA : Dotation jeunes agriculteurs

DOHA : Conférence ministérielle (nov. 2001)

La Conférence ministérielle de 121 gouvernements à Doha (novembre 2001) s'inscrit dans le prolongement de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture (article 20), de début 2000.

La Déclaration de Doha fixe une série de dates butoirs, confirme et précise les objectifs et établit un calendrier. L'agriculture fait partie de l'engagement unique auquel la quasi-totalité des négociations devaient aboutir au plus tard le 1er janvier 2005, l'objectif officiel étant la fin de 2006.

L'objectif à long terme est d'établir un système de commerce équitable, axé sur le marché au moyen d'un programme de réforme concernant le soutien et la protection de l'agriculture par les pouvoirs publics. Le but est de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir.

Les objectifs sont les suivants :

- Accès aux marchés: améliorations substantielles.
- Subventions à l'exportation: réduction de toutes les formes de subventions de ce type, en vue de leur élimination progressive (dans le "cadre" du 1er août 2004, les Membres sont convenus d'éliminer les subventions à l'exportation pour une date à négocier).
- Soutien interne: réduction substantielle des mesures de soutien ayant des effets de distorsion sur les échanges (dans le "cadre" du 1er août 2004, les pays développés se sont engagés à réduire de 20 % les subventions internes ayant des effets de distorsion des échanges à compter du premier jour de la mise en œuvre d'un accord au titre du Programme de Doha).

La Déclaration prévoit que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement fera partie intégrante de l'ensemble des négociations et leur permettra de répondre à leurs besoins, en matière de sécurité alimentaire et de développement rural.

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et la Forêt

E

EBE : Excédent brut d'exploitation

EDE : Etablissement Départemental de l'Elevage, organisme gérant les animaux d'élevage

ENIL : Ecole nationale d'industrie laitière

ENITIAA : Ecole nationale ingénieurs technologie industrie agriculture alimentaires

Enquêtes structure des exploitations agricoles : la dernière enquête structure a été réalisée par les statisticiens agricoles en 2005, sur un échantillon d'environ 84 300 exploitations de France (métropole et Dom). Les résultats seront disponibles dès juin 2006. La prochaine enquête structure sera réalisée fin 2007. Le principe de stratification croise un critère OTEX regroupé en 5 postes avec un critère classe de dimension économique.

Exploitation professionnelle : Une exploitation agricole est dite professionnelle lorsqu'elle est d'une taille économique supérieure ou égale à 8 Unités de Dimension Européenne (UDE) - unité de mesure de la marge brute standard définie au niveau européen - soit 12 équivalent-hectares de blé et occupant au moins l'équivalent d'une personne à trois quarts de temps. On estime qu'une vache fournit 1 UDE. Donc, une exploitation ayant au moins un 3/4 temps et comptant au moins 8 vaches laitières est nécessairement professionnelle. Une exploitation ayant moins de 8 vaches peut aussi être professionnelle au regard de ses autres orientations (cultures ou animaux).

F

FAC : Fonds d'allégement des charges

FCD : Fédération du commerce et de la distribution

FEDER : Fonds européens de développement régional.

FNCL : Fédération nationale des coopératives laitières

FNIL : Fédération nationale de l'industrie laitière

FNPL : Fédération nationale des producteurs de lait

G

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GMS : Grandes et moyennes surfaces

GIE : Groupement d'intérêt économique

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

I

IAA : Industrie agricole et alimentaire

ICHN : Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels

IESIEL : Institut Supérieur d'Industrie et d'Economie Laitières

IGP : Indication géographique protégée

ILEC : Institut de liaison des entreprises et du commerce

INRA : Institut Nationale de la Recherche Agronomique

Intrant : Elément entrant dans la production agricole (engrais, phytosanitaires...)

IUP : Institut Universitaire Professionnalisé

IUT : Institut Universitaire de Technologie

L

Lait flottant : lait qui n'a pas été "fidélisé" par un contrat auprès d'un transformateur et qui ne trouve plus de débouché au prix interprofessionnel

Lactosérum : Encore appelé Petit Lait .On en extrait des protéines de haute valeur biologique, non dénaturées, d'assimilation rapide et ayant une haute teneur en Acides Aminés Ramifiés.

M

MBS : marge brute standard. Cette notion, proche de celle de valeur ajoutée, est à la base du classement des exploitations, selon leur production dominante (OTEX ou orientation technico-économique des exploitations) et selon leur taille (CDEX ou classe de dimension économique des exploitations). La MBS totale d'une exploitation est obtenue en appliquant à chaque hectare de culture

(ou de jachère) et à chaque tête d'animal un coefficient, dit "coefficient MBS", puis en sommant ces MBS partielles. Elle peut s'exprimer en UDE (unité de dimension européenne) ou en "équivalent-hectare de blé". L'OTEX d'une exploitation est déterminée par la contribution relative des MBS partielles (MBS des différentes productions végétales et animales) à la MBS totale. La CDEX d'une exploitation est fonction de sa MBS totale. De nouveaux coefficients MBS ont été calculés sur l'année de référence 2000. Ils sont très voisins des coefficients de base 1996. Dans cette publication, la classification en OTEX - CDEX des exploitations a été calculée sur la base des nouveaux coefficients, y compris pour les années antérieures au changement de coefficients (l'OTEX et la CDEX ont été recalculées a posteriori).

MGLA : matière grasse laitière anhydre ou beurre anhydre de crème. Produit de première transformation obtenu directement à partir de crème.

Mix produit : correspond à la gamme des produits fabriqués par les entreprises.

Modulation : prélèvement obligatoire sur les aides directes pour financer le développement rural (réforme de la PAC pour 2005)

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MS : Matière sèche

MTS-JA : Prêts Moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs

O

OCM : Organisation commune des marchés

OFIVAL : Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONILAIT : Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers

OPA : Organisations professionnelles agricoles

OTEX : orientation technico-économique des exploitations agricoles. Cf. " MBS ".

P

PAC : Politique agricole commune

PAD : Projet agricole départemental

PAQVEL : Projet d'amélioration de la Qualité de vie en élevages laitiers

PDIE : Protéine digestive dans l'intestin d'origine énergétique

PDIN : Protéine digestive dans l'intestin d'origine azotée

PDRN : Programme de développement rural national

PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale

PGC : produit de grande consommation

PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale

PI : produit industriel

PMPOA : Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

PMSEE : Prime au Maintien des Systèmes d'Élevages Extensifs

PNNS : Plan national nutrition santé

POA : Prime d'orientation agricole

Prébiotiques : Ingrédients alimentaires qui stimulent la croissance et/ou l'activité métabolique d'une ou d'un nombre limité d'espèces microbiennes de l'intestin.

Probiotiques : compléments alimentaires microbiens vivants susceptibles d'exercer une action bénéfique en modifiant l'équilibre microbien intestinal de l'hôte.

Produits gras : beurres industriels et de consommation, MGLA

Produits secs : lactosérum, caséine, babeurre, poudres de lait

PSE : Prêts spéciaux d'élevage

PSBM : Prime spéciale aux bovins mâles

Q

Quotas laitiers : voir références laitières

R

Références laitières : elles correspondent aux droits à produire ou volumes de quotas laitiers déterminés en application des dispositifs de la Politique Agricole Commune.

Réserve : les quantités disponibles. La réserve est alimentée par l'ACAL, la cessation spontanée d'activité, les sous réalisations structurelles et la réserve foncière

R&D : Recherche et Développement

RGA : Recensement Général Agricole

RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

S

SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural SAU : surface agricole utilisée

SCEES : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

SCL : Société Civile Laitière

SCOP : Surface en Céréales et Oléoprotéagineux

SH : Surface en herbe

STH : Surface Toujours en Herbe

SFP : Surface Fourragère Principale qui correspond aux cultures fourragères et aux surfaces toujours en herbe

Souchothèque : Collection de souches de micro-organismes

Stanols végétaux (ou phytostanols) : substance d'origine végétale ayant un effet hypocholestérolémiant avéré. De structure très comparable au cholestérol, ils bloquent partiellement l'absorption du cholestérol dans l'intestin.

Stérols végétaux (ou phytostérols) : Famille de substance d'origine végétale permettant d'exercer des fonctions biochimiques ou hormonales bénéfiques.

T

TB : Taux butyreux (taux de matière grasse)

U

UDE ou unité de dimension européenne : unité de mesure de la marge brute standard, définie au niveau européen. Une UDE équivaut à 1,5 hectare de blé.

UGB : unité-gros-bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Par définition, 1 vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1 UGB ; 1 veau de boucherie = 0,5 UGB ; 1 brebis = 0,15 UGB ; 1 truie = 0,5 UGB par exemple.

UMR : Unité Mixte de Recherche

UTAF : Unité de travail annuel familial

UHT : ultra haute température, pour le lait de longue conservation.

UTA : unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA). Notion proche de celle de l'Unité de Travail Humain (UTH).

UFL : Unité fourrage laitier

V

VL : vache laitière